



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

D - 20070256

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

***Construction de la Maison de l'Emploi. Réhabilitation de la
salle des fêtes du Grand Parc. Concours de maîtrise d'oeuvre
sur esquisse. Appel à candidatures. Composition du Jury.
Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La salle des fêtes du Grand Parc, construite en 1965 par les architectes Cl. Ferret, R. Rebout et S. Bottarelli, est fermée depuis 1990.

Une étude de programmation a été récemment confiée à Madame Patricia Maître, afin d'envisager la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment pour y accueillir la Maison de l'Emploi et plusieurs entités qui y seront fédérées (la Mission Locale, le PLIE, des associations, ...).

Ces structures seront regroupées autour d'un « forum » afin de favoriser les échanges entre les différents partenaires. Cet espace central pourra accueillir des manifestations importantes. Divers locaux (salles de conférences, salles de réunions) seront mutualisés et d'autres locaux du bâtiment, à usage polyvalent, pourront être utilisés par les habitants du quartier.

Cette opération fera l'objet d'une démarche Haute Qualité Environnementale.

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (maîtrise d'oeuvre, contrôle, coordination travaux et sécurité/santé), les provisions financières (aléas, révisions) et les travaux d'aménagement sont estimés à 4 900 000 € T.T.C., valeur avril 2007, la part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux s'élevant à 3 900 000 € TTC.

La réalisation, compte tenu de son montant nécessite, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, l'organisation d'un concours de maîtrise d'oeuvre.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Direction des Achats et Marchés en vue de retenir 3 candidats qui remettront une esquisse, sur la base du programme en cours de validation.

Par ailleurs, conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics, chaque candidat qui remettra un projet devra percevoir une indemnité sous forme de prime dont le montant sera de 16 900 € T.T.C., soit une dépense pour les 3 candidats de 50 700 € T.T.C.

De plus, selon les dispositions de l'article 24 du Code des Marchés Publics, un jury se réunira pour donner un avis sur les dossiers de candidatures et également sur les projets d'esquisse qui seront remis par les 3 candidats qui auront été sélectionnés.

Sa composition sera la suivante :

Commission d'Appel d'offres

Membres titulaires :

Président : M. Gauté, Adjoint au Maire,
Mme Darche,
Mme Massie,
Mme Pujo,
M. Simon,
Mme Mellier.

Membres suppléants :

Mme Jorda-Dedieu,
Mme Charras,

Mme Bon,
M. Bannel,
M. Rouveyre.

Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (5 maximum) :

M. Martin, Adjoint au Maire, chargé de la coordination de l'action municipale, politiques d'innovation et d'exemplarité environnementales,
Mme Cazalet, Adjoint du quartier du Grand Parc,
M. le Secrétaire Général de la Ville de Bordeaux ou son représentant,
M. le Directeur de la Maison de l'Emploi ou son représentant.
M. Duchêne, 3^e Adjoint au Maire pour l'Urbanisme, Espaces Publics, Habitat, Transports, Démocratie Locale.

Membres qualifiés (1/3 au moins de l'ensemble des membres du jury) :

Le Directeur Général des Services Techniques ou son représentant,
5 architectes dont 2 représentant l'Ordre.

Membres à voix consultative :

Le Receveur Municipal de Bordeaux ou son représentant,
Le Directeur de la Concurrence ou son représentant.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer un concours de Maîtrise d'œuvre et indemniser les 3 candidats retenus,
- adopter la composition du jury,
- autoriser Monsieur le Maire à rémunérer les maîtres d'œuvre membres du Jury ainsi que les prestataires qui seront membres de la Commission Technique à raison d'un forfait de 202.79 € H.T. par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des tarifs en vigueur.

Cette rémunération correspond à celle qui est versée aux architectes conseils siégeant dans les jurys de concours, conformément à l'article A614-2 du Code de l'Urbanisme.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), article 6226.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire